



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 43

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 207.

M^{me} DRIEDGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 207 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (agrément et publication de documents)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accreditation and Disclosure)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER, M^{me} la ministre OSWALD, M. GERRARD, M^{mes} BRICK et STEFANSON ainsi que M^{me} la ministre HOWARD interviennent. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} BRAUN présente la proposition suivante :

Proposition n° 9 : Services de garde d'enfants

Attendu :

qu'offrir des services de garde d'enfants accessibles à prix abordable est demeuré une priorité pour le gouvernement provincial depuis 1999;

que depuis 1999, le gouvernement provincial a augmenté son budget consacré aux services de garde de 135 % et qu'il a financé plus de 8 000 places;

que le gouvernement provincial respecte son plan quinquennal *Choix familiaux*, lequel a, à ce jour, permis de financer 3 500 places et 29 nouvelles garderies depuis ses débuts en 2008;

que dans son budget de 2011, la province a annoncé un investissement historique dans les services de garde d'enfants en s'engageant à financer 25 garderies et 2 100 places supplémentaires;

que le Manitoba a lancé un registre en ligne des services de garde d'enfants dans les régions de Westman et de Parkland dans le cadre du plan du gouvernement visant à créer un système provincial ayant pour but d'aider les familles à trouver des services de garde d'enfants de qualité qui sont appropriés à leurs besoins;

que le Manitoba est devenu la deuxième province à présenter un régime de retraite pour les travailleurs des services à l'enfance s'élevant à 6,6 millions de dollars et qu'elle a offert à ces travailleurs une hausse salariale de 49 % depuis 1999, établissant leur salaire de départ à 32 000 dollars par année;

que le Manitoba est un leader au Canada en matière d'investissements en services de garde d'enfants et qu'il est au deuxième rang pour ce qui est des dépenses par enfant au Canada, ce qui se traduit par des frais de garde d'enfants qui sont au deuxième rang des moins élevés au pays;

que le gouvernement fédéral n'a pas su respecter son engagement auprès des familles canadiennes en 2005 quant à la création de 125 000 nouvelles places en garderies,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial pour ses diverses démarches visant à appuyer les travailleurs des services à l'enfance ainsi que les familles manitobaines et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à poursuivre son engagement à financer des services de garde d'enfants de qualité à prix abordable;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral afin que ce dernier reconnaisse l'importance qu'occupe les services de garde d'enfants accessibles au sein de l'économie et qu'il respecte son engagement auprès des familles canadiennes quant à la création de 125 000 nouvelles places en garderies.

Il s'élève un débat.

M^{mes} BRAUN, MITCHELSON, BLADY et STEFANSON ainsi que MM. ALTEMEYER et BRIESE interviennent. M. FAURSCHOU exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le ministre SWAN propose la première lecture du projet de loi 37 — *Loi modifiant le Code de la route (exigences en matière de rapports d'accident)/The Highway Traffic Amendment Act (Accident Reporting Requirements)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (G. Bonin, D. Sawatsky, M. Thibert et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (M. Olah, S. Power, H. Wancsyk et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice refuse d'accorder des prestations de la Société d'assurance publique du Manitoba à toute personne blessée dans un accident si celle-ci est reconnue coupable du vol d'un véhicule impliqué dans l'accident. (C. Lucier, J. Lucier, R. Dirks et autres)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER, M. WHITEHEAD, M^{me} MITCHELSON, M. JENNISSON et M^{me} ROWAT font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la santé dans les collectivités du Nord sera examinée le mardi 17 mai 2011.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n^o 38 déposé le 21 avril 2011. Ainsi, le budget du ministère du Sport sera examiné avant celui du poste Régime de retraite de la fonction publique et autres frais dans la salle 255 cet après-midi.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes